

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - BRUGES - Construction de la 7ème circonscription de voirie □Marché de travaux Lot A "Clos et couvert" - Avenant n°1
--

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La communauté urbaine de Bordeaux a adopté le programme de reconstruction des locaux de la 7^{ème} circonscription territoriale de voirie, sur un nouveau terrain situé rue de Majolan à BRUGES.

Par délibération n° 2009/0046 en date du 13 février 2009, le Conseil de Communauté a autorisé M. le Président à lancer une mise en concurrence sous forme d'appels d'offres ouverts en vue de la passation des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération, correspondant à 5 lots A, B, C, D, E.

L'opération est prévue au budget principal, pour un montant de 8 095 000 € TTC, sur l'exercice 2009/2010/2011.

A l'issue de cette procédure, le lot A « clos et couvert » a été attribué à la société SECMA BÂTIMENT, pour un montant de 3.093.984,89 € H.T. soit 3 700 405,93 € TTC.

Ce marché de travaux comprend notamment la mise en œuvre d'une installation de panneaux photovoltaïques intégrés au bâti pour la production d'électricité, raccordé au réseau.

L'ordre de service a été établi à l'entreprise SECMA BÂTIMENT avec une date de démarrage des travaux au 1^{er} février 2010, et une date d'achèvement au 1^{er} août 2011.

Suite à un appel à projet lancé par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER), la CUB a obtenu en juin 2010 un avis favorable de cet organisme pour un co-financement de cette installation.

Le montant de cette aide a été fixé à 101 574 € HT dans le cadre du plan de financement modifié approuvé par délibération n°2010/0497 en date du 9 juillet 2010.

Au titre de ce co-financement, une convention a été passée avec le FEDER, dans laquelle il est demandé à la CUB :

- d'assurer le suivi des performances par la mesure en continu de la production d'électricité,

- de mettre en place une action de communication en faveur du public.

Ces demandes peuvent être satisfaites au moyen d'une installation dite de « monitoring » permettant de présenter en temps réel la production d'énergie solaire sur un panneau dynamique implanté localement, ainsi que sur le site central de la CUB (hôtel CUB).

Cet équipement complémentaire n'étant pas prévu dans la prestation initiale, il est nécessaire de passer un avenant au marché de travaux attribué à l'entreprise SECMA BÂTIMENT.

Le montant de l'avenant est de 20 255,80 € HT, soit 24 225,94 € TTC, représentant une augmentation de + 0,65 % par rapport au montant initial du marché.

Il apparaît dès lors nécessaire :

► d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

VU les délibérations du conseil communautaire n° 2009 /0046 en date du 13 février 2009 et n° 2010/0497 en date du 9 juillet 2010,

VU le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

VU le marché initial n° 09367U,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

Que pour des motifs tenant à la nécessité de compléter l'équipement de production d'énergie photovoltaïque dans le cadre de la convention passée avec le FEDER, il est nécessaire de conclure un avenant au marché n° 0936 7U relatif au lot « clos et couvert » pour la construction de la 7^{ème} circonscription de voirie de la CUB.

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet, de bouleverser l'économie du marché initial.

DECIDE

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant n° 1 précité ci-annexé relatif au marché n° 09367U relatif à la construction de la 7^{ème} circonscription de voirie de la CUB sont adoptés.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1 ci-annexé relatif au marché n° 09367U relatif à la construction de la 7^{ème} circonscription de voirie de la CUB.

Article 3 :

La dépense résultant du présent avenant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 23 article 2313 CRB GD20 fonction 8210 programme VF06.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MAI 2011

PUBLIÉ LE : 6 MAI 2011

M. MICHÈLE ISTE